

# CHSCT-M du 26 janvier 2022

## AVIS

### **Avis n° 1 sur le protocole sanitaire dans les EPLEFPA**

Face à des indicateurs sanitaires qui ne cessent de se détériorer, et dans un souci de prévention, le CHSCT du MAA demande d'activer le niveau 4 du protocole sanitaire afin de garantir la santé des agents, ainsi que le principe républicain de l'égalité des apprentissages.

**Voté à l'unanimité**

### **Avis n° 2 sur les conditions de travail au sein des services Vie Scolaire et infirmiers**

Le CHSCT du MAA constate une dégradation continue et préoccupante des conditions de travail des personnels des services *Vie Scolaire* et infirmiers qui sont en *première ligne* depuis le début de la crise sanitaire. Il demande qu'une enquête RPS soit diligentée, puis que des actions de prévention soient menées pour ces services.

**Voté à l'unanimité**

### **Avis n°3 sur les masques FFP2**

Pour faire face au variant *Omicron*, plus transmissible, le CHSCT du MAA exige que tous.les agent.es qui en font la demande soient équipé.es en masques FFP2, seuls véritables EPI.

**Voté à l'unanimité**

### **Avis n°4 sur les purificateurs d'air et les capteurs de CO2**

Pour pallier la défaillance d'aération, le CHSCT du MAA demande instamment l'installation de purificateurs d'air dans les établissements d'enseignement - en particulier, dans les salles de cours, de restauration et dans les internats -, ainsi que dans tous les locaux accueillant du public dans toutes les autres structures du ministère.

Alors que le ministère reconnaît la pertinence de la surveillance de l'air intérieur au moyen de capteurs de CO2, le CHSCT du MAA constate et déplore la sous dotation chronique de ce type de dispositifs dans les EPLEFPA et dans toutes les structures du Ministère.

**VOTE POUR : FO/FSU/UNSA**

**CONTRE : CFDT**

### **Avis n°5 sur l'approvisionnement des autotests**

Le CHSCT du MAA demande que la commande promise d'autotests arrive sans délai en nombre suffisant, non seulement auprès des personnels, les élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires des EPLEFPA, mais aussi pour tous les agent.es des autres structures du ministère.

**Voté à l'unanimité**

### **Avis n°6 sur le télétravail dans l'enseignement agricole**

Le CHSCT du MAA demande que le télétravail exceptionnel lié à la vague *Omicron* - obligatoire jusqu'au 2 février 2022-, soit réellement et immédiatement appliqué dans les EPLEFPA et qu'au delà de cette date, il soit prolongé en raison du nombre très élevé des contaminations.

**VOTE POUR : FO/FSU/UNSA**

**ABSTENTION : CFDT**

### **Avis n°7 sur les aménagements d'épreuves**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et du passif pédagogique, sources importantes de RPS et surtout d'inégalités, le CHSCT du MAA demande le report des épreuves anticipées et un allègement des référentiels de formation, afin que les enseignant.es puissent sereinement mener à bien leur progression pédagogique.

**VOTE POUR : FO/FSU/UNSA**

**ABSTENTION : CFDT**

### **Avis n°8 sur le guide de bonnes pratiques - risque prion**

Le CHSCT du MAA rappelle qu'il doit être consulté en instance pour émettre un avis sur le *guide de bonnes pratiques de prévention pour les travaux de recherche sur les prions*.

Compte tenu de la gravité de ce risque pour lequel des agent.es de notre ministère sont ou ont été exposé.es, le CHSCT du MAA demande la communication de tous documents liés à ce sujet (rapports d'inspection, d'expertise agréée, d'enquête de CHSCT de structure concerné, ...).

**Voté à l'unanimité**

### **Avis n°9 sur le moratoire sur les travaux de recherche et d'expérimentation relatifs aux maladies à prions**

Le CHSCT du MAA exige que le moratoire qui suspend à titre conservatoire l'ensemble des travaux de recherche et d'expérimentation relatifs aux maladies à

prions, effectif jusqu'à fin décembre 2021, soit prolongé jusqu'à ce que le guide de bonnes pratiques soit présenté aux instances concernées, les rapports d'inspection divulgués dans leur intégralité, une enquête menée par le CHSCT de l'ENVT diligentée dans tous les lieux concernés par ce risque, et une formation spécifique proposée à tous les agents exposés au risque infectieux par le prion.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Avis n°10 sur le recensement nominatif de tous les personnels travaillant ou ayant travaillé sur les prions**

Le CHSCT du MAA demande qu'un recensement de TOUS les personnels (titulaires, précaires, stagiaires, étudiants, prestataires...), travaillant ou ayant travaillé sur les prions depuis 1991, soit effectué afin de les informer sur ce risque et de leur proposer un suivi médical et psychologique spécifique régulier. Cette liste devra être communiquée aux CHSCT concernés.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Avis n°11 sur la récurrence de l'influenza aviaire**

Face aux crises successives, le CHSCT du MAA demande un véritable plan de recrutement d'agents titulaires dédié à la gestion de ces crises.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Avis n°12 sur la dégradation des conditions de travail dans les services déconcentrés**

Le CHSCT du MAA considère que les "appels à volontariat" répétés (crise sanitaire, abattoirs, épizooties, ...), hors du cadre des missions des agents, désorganisent les services et sont sources de RPS. Il exige que le MAA revoie sa politique en matière d'effectif, afin de doter les services en moyens humains pour pallier ces crises.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Avis n°13 sur les conditions de travail au bureau du cabinet**

Le CHSCT du MAA demande qu'une expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 1982 soit diligentée au sein du bureau du cabinet, après avis du CHSCT A/C. Parallèlement, il souhaite qu'un conseiller de prévention à plein temps puisse être proposé aux agents pour coordonner le réseau des assistants de prévention au sein de l'administration centrale du ministère.

*Refus du psd dans un premier temps - 30 minutes tout de même - de mettre aux voix*

### **Voté à l'unanimité**